



10. Horaire de l'unité d'information :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Bases de physiologie	C.T.B	16
Bases de psychopédagogie	C.T.B	16
de cartologie	C.T.B	16
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		48

11. Date de la proposition du P.O. : 15/10/93

Transmis par le réseau le : .....

Signature du :  
Chef d'établissement de la C.F. (1)  
~~Représentant du P.O. subventionné (1)~~

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable

Date : 02-11-1993

Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : 1.9.NOV.1993...

Signature :

J. MEUNIER  
ADMINISTRATEUR  
PÉDAGOGIQUE

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPEM  
(5) 1 période = 50 minutes.

## ANNEXE 1 : finalités de l'UF

Dans le respect de l'Art. 7 du décret de la C.F du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

### 1. Finalités générales

---

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 2. Finalités spécifiques de l'U.F

---

- Aider le personnel chargé de l'encadrement d'enfants (structures collectives et familiales), <sup>d</sup>contrôler les problèmes de santé chez l'enfant, à pouvoir réagir aussi dans une situation délicate telle que la maltraitance
- Donner au personnel chargé de l'encadrement d'enfants (structures collectives et familiales) les moyens de susciter et de soutenir l'éveil de l'enfant, et cela par le biais de techniques d'animation, de jeux, et aussi de quelques connaissances et pratique de la psychomotricité.
- Confirmer au personnel chargé de l'encadrement d'enfants (structures collectives et familiales), tout en l'affinant, que son rôle est vital au sein de la société actuelle, sa proximité plus ou moins permanente avec l'enfance en fait un agent social important. Il s'agit de montrer au personnel d'accueil comment agir sur ce plan social, dans quels cas, dans quelles limites.

ANNEXE 2 : Connaissances préalables requises

Toute personne dont les activités et les motivations sont proches de la petite enfance *et ayant une fonction dans le domaine, possédant au moins un C.E.B.*

ANNEXE 3 : néant

## ANNEXE 4 : programme

---

L'apprenant à la fin de cette unité de formation devra être capable :

- a. de déceler les traces de maltraitance et savoir à qui en parler
- b. de créer des jeux adaptés aux enfants
- c. d'accueillir les parents et de leur parler
- d. de faire comprendre aux parents que les personnes chargées de l'encadrement d'enfants ont une fonction importante dans la société
- e. de discerner les enfants dominants et dominés
- f. de discerner le type de relation sociale que les enfants établissent
- g. d'organiser un groupe pour que chacun y trouve sa place
- h. de faire respecter les droits de chacun
- i. d'être capable d'observer les enfants, de déceler les habilités, les maladresses et d'aider un enfant à les surmonter.

Pour arriver aux capacités décrites ci-avant, on pourra utiliser les éléments du programme suivant :

### **L'enfance maltraitée ou négligée**

---

- Sensibilisation dans les structures d'accueil
- Présentation des organismes et des divers intervenants des problèmes de la maltraitance
- Quelle attitude adopter lorsqu'on se trouve devant un problème de maltraitance à qui peut-on faire appel
- La prévention primaire
- L'enfant négligé, l'enfant maltraité

### **Les troubles du sommeil**

---

- Physiologie du sommeil
- Problèmes d'endormissement
- Troubles du sommeil
- Terreurs nocturnes
- Mort subite chez le jeune enfant

## **Animation dans les crèches et gardiennes encadrées par l'ONE**

---

- Jeux
- Rondes
- Mimes
- Ombres chinoises

## **Structures chargées de l'encadrement d'enfants comme outil social**

---

- Relations parents, enfants, crèche, gardienne, école,...
- Différences culturelles, rythmes de vie, handicap
- Rôle de la crèche, information, prévention, aide aux parents

## **L'agressivité**

---

- Agressivité, milieu social, familial
- Comment réagir
- Influence des masses médias
- L'enfant agressif et ses rapports dans le groupe

## **Psychomotricité**

---

- Jeux, éveil, stimulation de l'enfant
- Accueil d'un enfant handicapé

## ANNEXE 5

---

A l'issue de cette formation, l'étudiant sera capable d'exécuter un exercice de synthèse mettant en oeuvre les différentes notions abordées.

On évaluera les capacités de l'étudiant en lui proposant le cas d'un enfant et de son entourage social avec différentes situations à traiter. Il réussira s'il prouve qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées en annexe 4.

## ANNEXE 6 : Profil des chargés de cours

---

Le chargé de cours sera un expert travaillant dans le milieu de la petite enfance :

- docteur en médecine
- ou un psychologue
- ou un psycho-pédagogue
- ou un assistant social
- ou un infirmier
- ou un éducateur

~~ou un autre titre~~